



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE ET OUVEZE

Procès Verbal de Séance

Bureau du 8 Septembre 2016

Membres du Bureau		
Mr ROCHEBONNE	Président	Présent
Mr BOMPARD	1er Vice Président	Présent
Mr LAGNEAU	2ème Vice Président	Présent
Mr TORT	3ème Vice Président	Présent
Mme FERRARO	4ème Vice Président	Présente
Mr BISCARRAT	5ème Vice Président	Présent
Mr AVRIL	6ème Vice Président	Présent
Mr MARQUOT	7ème Vice Président	Présent
Mr FIDELE	8ème Vice Président	Présent
Fonctionnaires présents		
Mme GLEYZON	Directrice Coordination des Ressources Communautaires	CCPRO
Mme VAYSON	Responsable des Affaires Juridiques et Foncières	CCPRO
Mr COMBES	DGS	Ville de Sorgues
Mr CANUTI	DGS	Ville d'Orange
Mme LEFER	DGS	Ville de Jonquières
Mr BARONI	DGS	Ville de Bédarrides

Monsieur le Président souhaite une bonne rentrée à tous. Après les points inscrits à l'ordre du jour, il annonce la restitution du groupe de travail sur l'intérêt communautaire, piloté par Laurie VAYSON.

Le quorum étant atteint le bureau peut valablement siéger. Le procès-verbal de la séance du 11 Août est adopté à l'unanimité.

Monsieur Christian TORT est désigné comme secrétaire de séance.

POINT n°1 / ACHAT PUBLIC / MARCHÉ PUBLIC N°2016-31 / COURTHEZON / TRAVAUX CHEMIN DE LA BARRADE DANS LE CADRE DU PUP

RAPPORTEUR : Sylviane FERRARO

La CCPRO envisage de réaliser des travaux Chemin de la Barrade à COURTHEZON.

L'ensemble de ces travaux repose sur un projet d'aménagement privé qui présente un enjeu et un intérêt général.

Dans le cadre du PUP signé avec la Commune de Courthézon, il est projeté la réalisation d'une opération d'aménagement autonome ayant vocation à recevoir environ 308 logements.

Cependant, cette opération nécessite de par son dimensionnement une adaptation des équipements publics existants et des travaux doivent être réalisés par la CCPRO notamment :

- Renforcer et élargir la voirie existante (Chemin de la Barrade),

- Sécuriser les intersections avec la Route de la Plaine (Aménagement de plateaux de ralentissement. Extension du réseau d'éclairage public..) ainsi que la sortie ouest sur le Chemin de la Barrade.

La CCPRO est compétente pour la création, l'aménagement de la voirie d'intérêt communautaire.

La Commune de Courthézon a la compétence liée à l'entretien du réseau d'assainissement, adduction eau potable incendie, et des espaces verts.

Afin de répartir les commandes en fonction des compétences de chaque collectivité, la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze et la Commune de COURTHEZON ont donc décidé de se regrouper pour constituer un groupement de commande de manière à lancer une procédure de consultation unique.

Une convention de groupement de commande a été établie à cet effet.

Par ailleurs, lorsque la réalisation, la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent préciser les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixer le terme.

Une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage a été établie à cet effet.

Les Etudes de maîtrise d'œuvre ont été réalisées par le Cabinet d'Etudes BAUBET sis à MONTELMARD (26), pour un montant estimatif de travaux de **416 587 € HT**.

La procédure choisie par le Pouvoir adjudicateur est la procédure adaptée, selon l'article 27 du décret d'application de l'ordonnance marchés publics.

Le dossier de consultation a été rédigé par les services de la CCPRO et le Cabinet de maitrise d'œuvre BAUBET, le marché prend la forme d'un marché alloti comme suit :

- Lot 1 : VRD
- Lot 2 : Réseaux secs
- Lot 3 : Espaces verts

Les critères de jugement retenus sont les suivants :

- Prix : 60 %
- Valeur technique : 40 %

Dont sous-critères :

- Mémoire technique => 30 %
- Phasage : => 10 %

Un avis public à la concurrence est paru au BOAMP en ligne le 12 juillet pour une remise des offres au 28 juillet 2016.

30 dossiers ont été téléchargés sur la plateforme sécurisée marchés publics.

Les offres suivantes ont été remises :

- 1 - lot VRD : 5 offres
- 2 – lot Réseaux secs : 4 offres
- 3 - lot Espaces verts 6 offres

Le pouvoir adjudicateur a ouvert les plis le 29 juillet 2016, et les enveloppes ont été remises au cabinet BAUBET chargé de l'analyse des offres.

Il convient, suite aux recommandations émises par la commission d'appel d'offres réunie en date du 1er septembre de procéder à l'attribution du marché comme suit :

- Lot 1 : COLAS pour un montant de 238 070.00 € HT
- Lot 2 : TRENTO pour un montant de 25 481.00 € HT
- Lot 3 : MANIEBAT pour un montant de 14 850.00 € HT

Monsieur CANUTI : A titre informatif MANIEBAT travaille aussi sur la ville Orange. Notre responsable des Espaces Verts est un peu dubitatif parfois sur la qualité de ses prestations notamment quant au respect des règles de l'art...

Monsieur le Président : Cette réserve a été soulevée lors de la CAO, nous sommes prévenus.

Mme FERRARO : Il faut avoir des justificatifs pour pouvoir étayer un refus en CAO... Ne pas hésiter à nous le formaliser par écrit, surtout s'il s'agit d'un chantier CCPRO.

Unanimité

POINT n°2 / ACHAT PUBLIC / MARCHE PUBLIC N°2016-34 / SORGUES / CHEMIN DE FATOUX / AMENAGEMENT DE VOIRIES ET RESEAUX

RAPPORTEUR : Sylviane FERRARO

La CCPRO est compétente pour la création, l'aménagement et la gestion de la voirie d'intérêt communautaire, ainsi que dans la gestion des eaux pluviales et de la lutte contre les inondations.

Dans le cadre de la programmation 2016 des travaux, il a été décidé de procéder à l'élargissement et à l'aménagement du chemin de Fatoux à Sorgues, dans son tronçon compris entre le Boulevard Cocteau au Sud et l'avenue des Garrigues au Nord ouest.

Le dossier de consultation a été réalisé par la Cabinet INFRA TEC Sis à Le Pontet (84).

Ce dossier se décompose en 2 tranches, ferme et conditionnelle :

- La tranche ferme concerne l'aménagement de voirie du Bd Cocteau à l'avenue des Garrigues
- La tranche conditionnelle concerne la partie restante du chemin.

Le dossier de consultation a été réalisé par le Cabinet d'Etudes INFRA TEC pour un montant estimatif de travaux de **597 372.92 € HT** dont :

- Tranche ferme : 470 705,05 € HT
- Tranche conditionnelle : 126 667.77 € HT

Afin de répondre aux grands principes de la commande publique, une procédure adaptée a été mise en place.

Les critères de jugement retenus ont été les suivants :

- Prix : 60 %
- Valeur technique : 40 %

Sous critère :

- Phasage et planning selon la nature des travaux => 20 %
- Moyens en adéquation pour les travaux spécifique au chantier => 15 %
- Moyens mis en œuvre pour évacuer les déchets (valorisation) => 5 %

Un avis d'appel à la concurrence a été lancé le 11 juillet pour une remise des offres fixée au 28 juillet 2016.

20 entreprises ont téléchargé un dossier de consultation, 6 ont fait une offre.

Le pouvoir adjudicateur a ouvert les plis le 29 juillet 2016 et les a remis au Cabinet d'études chargé de l'analyse des offres.

Il convient, suite aux recommandations émises par la commission d'appel d'offres réunie en date du 1er septembre de procéder à l'attribution du marché comme suit :

- SRV BAS MONTEL, pour un montant de 479 397.3 € HT

Unanimité

POINT n°3 / FINANCES / DEPENSES D'AMELIORATION DE LA FLOTTE / INTEGRATION DE DEPENSES EN INVESTISSEMENT

RAPPORTEUR : Jacques BOMPARD

Des réparations importantes vont devoir être effectuées sur un véhicule et équipement de la CCPRO.

Ces dépenses peuvent constituer des immobilisations amortissables et bénéficier du FCTVA sous réserve de l'intervention d'une délibération.

Il convient également de fixer la durée d'amortissement de ces réparations comme suit :

BUDGET	VEHICULE	IMMAT	MONTANT DU DEVIS HT	DUREE D'AMORTISSEMENT
Principal / Propreté Urbaine	Balayeuse SWINGO1		4 513, 44 €	2 ans
TOTAL			4 513, 44 €	

Considérant que par leur nature et par leur longévité, ces travaux constituent des investissements pour la CCPRO, il convient que le bureau délibère.

Unanimité

POINT n°4 / MAPI / GESTION DES EAUX PLUVIALES / PROJET D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES QUARTIERS DAULANDS-POINSARD A SORGUES / LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'EXPROPRIATION / APPROBATION DES DOSSIERS D'ENQUETES PUBLIQUES ET OUVERTURE DES ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES

RAPPORTEUR : Xavier MARQUOT

Lors des évènements pluvieux intenses des 8 et 9 septembre et du 24 novembre 2002, les quartiers Sud de la Commune de Sorgues, dont le quartier Daulands / Poinsard regroupant de l'ordre d'un millier d'habitants, ont subi des inondations importantes caractérisées par une hauteur d'eau d'environ 50 cm et un temps de ressuyage supérieur à une semaine.

La Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze, compétente de par ses statuts en matière de gestion des eaux pluviales, a donc poursuivi l'étude lancée aux débuts des années 2000 par la Commune de Sorgues pour assurer la gestion des eaux pluviales de ces quartiers.

Ces études hydrauliques ont conclu à la nécessité d'aménager plusieurs équipements destinés à la rétention des eaux pluviales (bassins et fossés), et à la protection contre les inondations.

L'objectif de ces aménagements est :

- de remédier aux débordements et stagnations d'eau sur les secteurs Daulands-Poinsard,
- de protéger ce secteur pour la pluie d'occurrence centennale,
- de rénover et de créer le réseau de collecte des eaux pluviales, ce qui comprend la réalisation de fossés et de collecteurs.

Afin de permettre l'acquisition des terrains d'assiette de ces équipements, des négociations ont été menées par la Communauté de Communes auprès des propriétaires concernés par le projet et parallèlement un dossier d'enquêtes a été constitué pour permettre le lancement de plusieurs enquêtes publiques conjointes règlementaires dont une procédure d'expropriation compte tenu de l'impossibilité d'obtenir des accords amiables avec certains des propriétaires. Par une première délibération en date 11 juillet 2008, le Conseil de Communauté de l'époque avait procédé à l'approbation des dossiers d'enquêtes ainsi qu'au lancement de la procédure d'expropriation.

Les dossiers d'enquête déposés auprès des services préfectoraux ont fait l'objet d'une procédure d'instruction et ont donné lieu à ce titre à plusieurs lettres d'observations de la part des services de l'Etat. Sur les conseils de ces derniers et eu égard à l'ampleur de ce projet, ainsi qu'à ses enjeux, il a été décidé de dissocier les enquêtes publiques loi sur l'eau et environnement des enquêtes liées à la procédure d'expropriation. Ces dossiers bien que modifiés n'ont donc jamais donné lieu à l'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

En revanche, pendant cet intervalle :

- Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Sorgues a été approuvé et a pris en compte les emplacements réservés liés aux ouvrages hydrauliques objets de ce projet, et de ce fait l'enquête publique relative à la mise en compatibilité du POS ne se révèle plus nécessaire.
- Le Préfet de Vaucluse a autorisé la réalisation des travaux au titre de la Loi sur l'eau par arrêté préfectoral n° 2014332-0017 en date du 28 novembre 2014.

Ainsi aujourd'hui les seules enquêtes qu'il reste encore à lancer sont celles relatives à la procédure d'expropriation à savoir l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire, sachant que parallèlement la CCPRO a poursuivi les négociations amiables et a réussi à obtenir des accords de vente auprès de certains propriétaires concernés.

Il convient donc par la présente que le bureau délibère pour approuver le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et le dossier d'enquête parcellaire.

Unanimité

Le Secrétaire de Séance

Christian TORT



Bureau CCPRO

Le Président

Alain ROCHEBONNE



Séance du 08/09/2016

page 5

